

## Le procès-verbal électronique va détrôner le papillon vert

Grâce à un stylo « intelligent », les contractuels vont pouvoir dresser des contraventions à la chaîne.

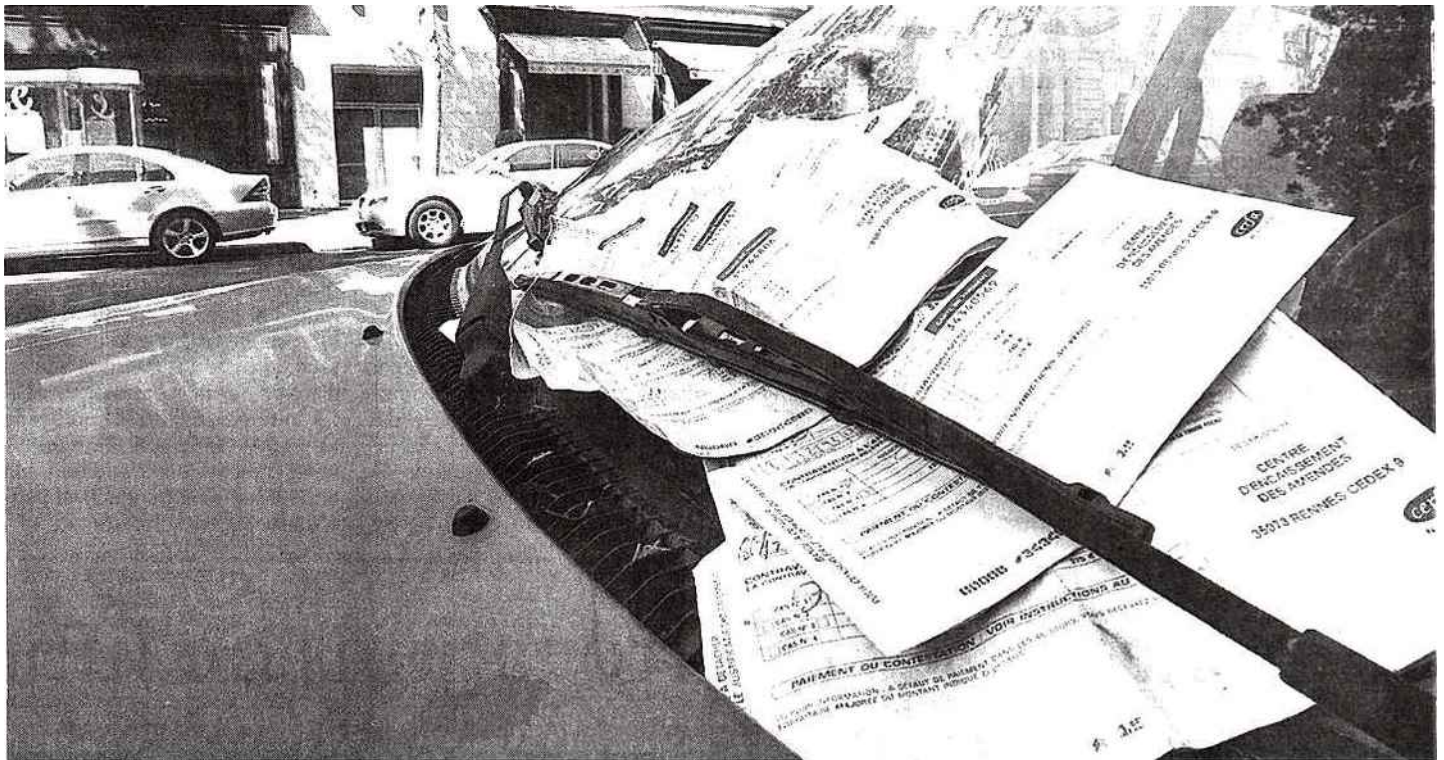
LE TRADITIONNEL papillon vert coincé sous l'essuie-glace doit s'envoler des pare-brise l'an prochain. Le PV va se dématérialiser. En clair : il sera établi au moyen d'un stylo électronique qui conservera en mémoire toutes les contraventions de la journée. Une fois rentré au bureau, l'agent n'aura plus qu'à le connecter à un serveur informatique et l'amende parviendra directement au propriétaire du véhicule dont le nom figure sur la carte grise. Celui-ci pourra payer par Internet. Tout au plus, le contrevenant retrouvera-t-il sur son véhicule un simple avis lui précisant qu'il a été verbalisé.

Ce système vise d'abord à améliorer le taux de recouvrement des amendes. À Paris, les impayés représentent ainsi 60 % des PV, entre ceux qui se perdent, ceux qui finissent à la poubelle et le lot, non négligeable, des amendes qui font l'objet d'une « indulgence », autre-

ment dit, que l'on fait « sauter ». Autre avantage pour les autorités : le gain de temps. Il fallait avant à l'agent verbalisateur deux à trois heures pour enregistrer les PV dans son ordinateur après une tournée. Tandis que le nouveau dispositif télécharge automatiquement les données stockées dans le stylo une fois arrivé au poste. « *Même s'il reste quelques cases à remplir à l'écran, la saisie est réduite à moins de vingt minutes* », se félicite un commissaire de police de la Sécurité publique.

### Explosion des contestations

Le « stylo magique », comme l'appellent ironiquement certains syndicalistes de la « grande maison », est déjà en cours d'expérimentation dans une vingtaine de services de police nationale, de gendarmerie et de police municipale. Notamment dans les villes d'Angers, Boulogne-Billancourt, Meaux, ainsi que dans plusieurs arrondissements parisiens. Les premiers tests ont débuté en septembre dernier, ce qui laisse présager une généralisation du dispositif après l'été.



Les PV sous l'essuie-glace sous voués à disparaître, au profit d'une amende transmise par informatique au contrevenant. S. Soriano/Le Figaro

C'est une marque suédoise (www.anoto.com) qui fournit, pour l'heure, la technologie. Elle a déjà trouvé preneur dans de nombreux services de police étrangers, en Italie, en Suède et au Japon. Dans son pays d'origine, le stylo **Anoto** fait fureur chez les opérateurs de parkings publics. De l'autre côté des Alpes,

trente-huit municipalités italiennes l'ont adopté. La ville de Gênes en utilise 800 depuis deux ans. Le temps de traitement des amendes y aurait été divisé par six.

Mais le « stylo magique » ne se fait pas que des amis. Son prix est dissuasif : 200 euros/pièce. « À Gênes, les contestations des automobilistes ont explosé », s'inquiè-

te un avocat. Près d'un tiers des papillons comportent de nos jours des erreurs de rédaction. Or, la marge d'erreur pourrait encore augmenter avec le PV numérique puisque personne ne vérifiera manuellement ces contraventions. Les tribunaux de police craignent d'être submergés par les recours. Les syndicats de

contractuels, de leur côté, disent se méfier d'une « logique d'abatage » induite par cette technologie. Un contractuel parisien prévient : « Moins de temps à faire de la procédure dans le bureau, c'est inévitablement plus de temps à arpenter le terrain pour relever davantage d'infractions. »

**JEAN-MARC LECLERC**